

Activité de recherche

Groupe 30

Mercredi, de 11h00 à 12h00 SH-3560 (cours)

Responsable(s) du cours

Nom du coordonnateur : DIALLO, Abdoulaye Banire

Nom de l'enseignant : DIALLO, Abdoulaye Banire

Local : PK-4535

Téléphone : (514) 987-3000 #3914

Courriel : Diallo.Abdoulaye@uqam.ca

Site Web : <http://ancestors.bioinfo.uqam.ca>

Description du cours

Cette activité vise à initier l'étudiant aux aspects communs de la recherche en informatique. Caractérisation de la recherche en informatique. Ressources bibliographiques et publications. Problématique et définition d'un projet de recherche. Gestion, organisation et réalisation d'un projet de recherche. Éthique et propriété intellectuelle. Cette activité est évaluée selon la notation succès-échec.

Objectifs du cours

Cette activité a comme objectif de permettre à l'étudiant de démarrer un projet de recherche sous la direction d'un professeur du département. L'étudiant devra être en mesure de définir un projet en établissant une motivation et des objectifs, le tout appuyé par une bibliographie pertinente. Les objectifs spécifiques sont:

Établir une interaction productive avec un chercheur.

S'approprier une problématique récente en informatique.

Apprendre à utiliser l'outil de rédaction LaTeX.

Apprendre à utiliser les ressources documentaires de la bibliothèque.

Consulter et intégrer des publications scientifiques en vue d'établir un projet de recherche.

Rédiger un court projet de recherche et établir une collaboration avec un chercheur.

Intégrité académique

PLAGIAT Règlement no 18 sur les infractions de nature académique. (extraits)

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes;

- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en la faisant passer pour sien ou sans indication de référence;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant;
- l'obtention par vol, manoeuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche;
- Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no 18.

Les règlements concernant le plagiat seront strictement appliqués. Pour plus de renseignements, veuillez consulter les sites suivants : <http://www.sciences.uqam.ca/etudiants/integrite-academique.html> et <http://www.bibliotheques.uqam.ca/recherche/plagiat/index.html>